

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019**

---

**Bureau**

**Président :** M. Alain MATHIEU  
**Vice-président e :** Mme Vally CARTER  
**Secrétaire :** M. Christian FLURY  
**Membres :** M. Thierry AESCHBACHER, Mme Monica DE VECCHI

**Sont présents :**

Mme Nathalie ADAM, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Laurent BRUN, M. Thierry BRUNIER, Mme Mathilde CAPTYN, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Aristos MARCOU, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Sevinc SÖNMEZ, M. Hüseyin TEMEL, M. Muharrem TEMEL,

**Excusés :**

M. Damien BONFANTI, M. Thierry AESCHBACHER, M. Christian FLURY, Mme Olga VILLARRUBIA

**Assistent à la séance :**

M. Frédéric RENEVEY, Maire  
M. Stéphane LORENZINI, Conseiller administratif  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :****A. POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

**B. NOUVEAUX OBJETS****6) Projets de délibération du Conseil administratif**

- |    |   |  |                       |
|----|---|--|-----------------------|
| a) | 173-19.02<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 300'000.--   | Ecole de la Caroline – Assainissement des sous-stations de chauffage – Crédit d'investissement | <b><u>p. 1401</u></b> |
| b) | 174-19.02<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 3'528'500.-- | Rénovation et transformation de la Villa et du parc Bernasconi – Crédit de construction        | <b><u>p. 1402</u></b> |

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019

- c) 175-19.02 Viaduc des Grandes-Communes – Construction d’espaces **p. 1402**  
**Entrée en matière** artisanaux - Crédit de construction  
 Fr. 2'175'000.--
- C. DISCUSSION ET VOTE D’OBJETS DE RETOUR DE COMMISSION**
- 7) Commission des travaux et constructions, séance du 4 février 2019, rapporteur M. HANIFI  
Commission des finances et du logement, séance du 11 février 2019, rapporteur M. COUTO
- 170-19.01 Quartier du Plateau – Mise en séparatif des chemins privés – **p. 1403**  
**Arrêté** Crédit d’investissement  
 Fr. 4'536'000.--
- 8) Commission des travaux et constructions, séance du 4 février 2019, rapporteur M. HANIFI
- Vote** Réaménagement de l’avenue Eugène-Lance, secteur **p. 1410**  
 Rambossons/Premier-Août
- 9) Commission de l’aménagement du territoire, séance du 6 février 2019, rapporteur M. DEROBERT
- Résolution** Résolution relative au préavis du Conseil municipal concernant **p. 1411**  
 le schéma directeur du réseau sur rail
- 10) Commission des finances et du logement, séance du 11 février 2019, rapporteur M. COUTO
- 171-19.01 Cession à Construction Perret, Garimmo et Ecofab 1 SA de **p. 1417**  
**Arrêté** droits à bâtir de la Ville de Lancy provenant des parcelles 1604  
 Fr. 13'065'150.-- et 524 de Lancy – Périmètre de Surville
- 11) Commission des sports, séance du 12 février 2019, rapporteur Mme ROSSELET
- 172-19.01 Constitution d’un droit de superficie en faveur de l’Institut **p. 1420**  
**Arrêté** Florimont sur une partie de la parcelle 4444, chemin du Bac
- D. RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**
- 12) Commission sociale, séance du 17 janvier 2019, rapporteur Mme GACHET CREFFIELD
- a) Présentation de Mme Véronique LAREQUI, responsable du pôle des écoles au service des **p. 1424**  
 affaires sociales  
 b) Bilan du fonctionnement du site Internet restoscolaire.ch **p. 1424**  
 c) Présentation du GIAP (Groupement intercommunal pour l’animation parascolaire) **p. 1425**
- 13) Commission de la sécurité, séance du 22 janvier 2019, rapporteur M. MARCOU
- a) Problèmes de circulation dans le périmètre de la place des Ormeaux/Pâquerettes/rampe **p. 1425**  
 du Pont-Rouge  
 b) Bilan de la vidéosurveillance **p. 1426**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

- 14) Commission de la culture, séance du 28 janvier 2019, rapporteur Mme GACHET CREFFIELD
- a) Présentation du projet Protokoll p. 1426
  - b) Présentation du projet Orchestre en classe p. 1427
  - c) Divers
- 15) Commission sociale, séance du 5 février 2019, rapporteur M. MARCOU
- a) Présentation de Mme Nicole RASCA, coordinatrice administrative au service des affaires sociales p. 1428
  - b) Présentation des subventions sociales allouées et directives p. 1428
  - c) Rapport du représentant du Conseil municipal à la Villa Tacchini, M. Yves PAGE p. 1428
  - d) Divers
- 16) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 6 février 2019, rapporteur M. DEROBERT
- a) Divers
- E. POINTS FINAUX**
- 17) Propositions individuelles et questions p. 1429

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public

Annexe

\* \* \* \* \*

M. MATHIEU : Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à tous. J'ouvre cette séance du Conseil municipal du 28 février 2019. Je salue les membres du Conseil municipal, Messieurs les Conseillers administratifs - j'excuse M. BONFANTI qui est malade - Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal.

Sont également salués les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Lancy, les représentantes et représentants de la presse, et vous, cher public.

J'excuse l'absence de Mme VILLARRUBIA, de M. AESCHBACHER et de M. FLURY. Le Bureau est donc décimé ! J'excuse également le retard de M. REICHENBACH, qui nous rejoindra le plus vite possible. Nous sommes donc 34, la majorité qualifiée, si elle est nécessaire, sera de 18.

Enfin, je vous rappelle la nécessité de la concision de vos rapports.

Nous allons passer à notre ordre du jour.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019****A. POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. MATHIEU : nous avons reçu de Mme CRISAFULLI un e-mail concernant l'omission d'avoir ajouté au procès-verbal de la séance du 20 décembre 2019 la question écrite de Mme VILLARRUBIA et la réponse du Conseil administratif. Ceci est fait. Donc, avec votre accord, nous approuverons deux procès-verbaux, le nouveau procès-verbal du 20 décembre 2018 et celui de notre séance du 24 janvier 2019.

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 20 DECEMBRE 2018 ET 24 JANVIER 2019**

---

Les procès-verbaux sont approuvés avec remerciements à son auteure.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. MATHIEU : vous avez tous reçu, avec la convocation de ce Conseil municipal, le communiqué de presse de l'association chapeautant les APM. Le Bureau vous recommande de le lire et recommande à la Commission de la sécurité de voir s'il est nécessaire de se saisir de cet objet.

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. RENEVEY : une seule communication concernant le parking de la Chapelle. Je vous avais expliqué la dernière fois que les choses avançaient bien. C'est désormais officiel, l'entreprise de sécurité commencera le vendredi 1<sup>er</sup> mars à intervenir : les trois premiers jours au moyen d'indications expliquant que cette esplanade de Compostelle est désormais contrôlée et surveillée sur la base d'un horodateur payant. Après ces trois premiers jours, les verbalisations commenceront. C'est pour nous une bonne nouvelle puisqu'on aura enfin une surveillance accrue de ce périmètre qui laissait un peu à désirer ces derniers temps.

M. LORENZINI : vous avez reçu sur vos tables, comme à chaque séance, quelques petits flyers sur les activités culturelles qui vont se dérouler ces prochaines semaines, dont l'exposition traditionnelle des artistes lancéens. Il y a deux collaborations intéressantes à relever : une collaboration avec le FIFDH que nous faisons depuis trois ans, lors duquel un film intéressant sera présenté à la salle communale du Petit-Lancy. Et une première collaboration avec un autre festival qui est soutenu par l'Association des Communes genevoises « Groove'n'move » ; nous avons ce partenariat dans le cadre des financements qui sont faits par l'ACG, avec une « battle » qui aura lieu à la salle communale du Petit-Lancy. Donc on traite d'un univers culturel un peu différent et nouveau qui n'était pas vraiment traité sur la commune de Lancy.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

Trois autres informations : la première concerne le processus budgétaire qui vous avait été annoncé comme venant à cette séance avec une proposition d'un crédit d'investissement budgétaire complémentaire ; celui-ci est repoussé d'un mois pour des raisons de vérifications et de contacts avec l'AFC, toujours pour les mêmes problématiques liées aux estimations fiscales.

Une autre information pour vous dire que, dans le cadre de la promenade Nicolas Bouvier, il est prévu, comme vous le savez, de réaliser une passerelle qui va enjamber la rampe Quidort et relier deux quartiers : Fief-de-Chapitre et Surville. Dans ce cadre, un concours va être organisé et comme à l'accoutumée, on va demander à chaque parti de bien vouloir désigner un membre dans le groupe d'évaluation, ainsi qu'un suppléant pour éviter les éventuelles vacances de poste en cas d'impossibilité d'y participer. Je vous propose d'y réfléchir et de nous faire un retour sur les personnes que vous aurez désignées par groupe politique.

Enfin, on vous a fait parvenir hier, par le biais de la Secrétaire générale, une information pour vous annoncer qu'une conférence de presse était convoquée ce matin par la Cour des comptes concernant l'audit qui a été réalisé sur la gestion des ressources humaines au sein de l'administration lancéenne. Cette conférence de presse a eu lieu, vous avez peut-être déjà vu un certain nombre d'articles qui ont été publiés à cet effet aujourd'hui même. La proposition que je vous fais et que le Président de la Commission de l'administration fait également, c'est que ce rapport puisse être évoqué dans le cadre de la prochaine Commission de l'administration, rapport dont vous pouvez prendre connaissance en le téléchargeant sur le site de la Cour des comptes, et surtout vous présenter la position de l'audit, donc le Conseil administratif, et les mesures que nous entendons prendre pour remédier aux remarques qui ont été formulées.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**B. NOUVEAUX OBJETS****6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**a) Ecole de la Caroline – Assainissement des sous-stations de chauffage – Crédit d'investissement (Fr. 300'000.--) (173-19.02)**

---

M. MATHIEU : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux.

M. LORENZINI : il s'agit de sous-stations qui sont reliées à la production principale du quartier qui est réalisé dans la tour Hogarlan (Migros) qui chauffe différents bâtiments dont notre école et nous devons revoir l'entier de ces sous-stations qui ont un certain âge et qui présentent un certain nombre de défauts.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

M. MATHIEU : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.*

**b) Rénovation et transformation de la villa et du parc Bernasconi – Crédit de construction (Fr. 3'528'500.--) (174-19.02)**

=====

M. MATHIEU : s'agissant d'un gros sujet qui concerne autant la villa que le parc, le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et à la Commission du développement durable, et ce sujet doit passer également à la Commission des finances car il dépasse le montant inscrit au budget des investissements.

M. LORENZINI : en effet, c'est un gros projet qui regroupe deux crédits d'investissement distincts à la planification des investissements : un budget pour la rénovation de la villa avec une option qui avait été discutée dans une première commission conjointe à l'époque pour réfléchir à la possibilité de construire un agrandissement au bâtiment sous l'esplanade, et un projet pour le réaménagement du parc avec les abords directs à la villa, ainsi que deux options complémentaires qui sont proposées.

Pour être extrêmement précis, ce que l'on vous propose, c'est une sorte de regroupement, parce que l'idée était d'ouvrir la commission à l'ensemble du Conseil municipal, ce projet concernant aussi la Culture et finalement un peu tout le monde. Dès lors, les personnes représentant la Commission des finances étant potentiellement présentes, ce serait une commission où les membres de la Commission des travaux, du développement durable et des finances préaviseraient, les autres sont invités à participer à la séance.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission conjointe des travaux et constructions, développement durable et des finances ouverte à l'ensemble du Conseil municipal.*

**c) Viaduc des Grandes-Communes – Construction d'espaces artisanaux – Crédit de construction (Fr. 2'175'000.--) (175-19.02)**

=====

M. MATHIEU : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et celle des finances pour un petit dépassement budgétaire.

M. LORENZINI : ce dossier, vous l'avez également déjà vu, a été exposé à la Commission des travaux et à la Commission de l'administration et des affaires économiques. Les prix sont maintenant rentrés, ils vont passer avec un crédit de construction qui va permettre la réalisation de ce projet si vous le votez, dans l'idée qu'il puisse être finalisé début de l'année prochaine pour pouvoir accueillir un certain nombre d'entreprises qui sont d'ores et déjà intéressées à occuper ces différents locaux. En effet, le budget est très légèrement en-dessus du budget d'investissement dans la planification financière, notamment pour des raisons liées au fait que pour réaliser ce projet, on doit déplacer des zones utilisées par le service de l'environnement pour pouvoir offrir des conditions acceptables pour relocaliser le matériel

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019

qui est sous ce viaduc, chose qui doit se faire sur une parcelle à côté de la future école du Plateau et évidemment ces coûts n'avaient pas été initialement intégrés.

*Arrivée de M. REICHENBACH.*

M. MATHIEU : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis à la Commission des finances et du logement.*

### C. DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

#### 7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 février 2019

Rapporteur : M. Yannick HANIFI

#### COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 11 février 2019 -

Rapporteur : M. Armando COUTO

---

#### a) Quartier du Plateau – Mise en séparatif des chemins privés – Crédit d'investissement (Fr. 4'536'000.--) (170-19.01)

=====

M. HANIFI présente le sujet : M. Dubois explique que cette présentation est une partie de celle qui a été faite au mois de novembre à l'ensemble des riverains des chemins privés du quartier du Plateau, qu'environ 104 parcelles sont concernées et qu'environ 80 riverains étaient présents. Pour rappel, un plan général d'évacuation des eaux a été réalisé il y a quelques années sur l'ensemble du territoire afin de déterminer les points noirs en termes d'évacuation des eaux ; que conformément à la loi en vigueur, il fallait passer de système unitaire en système séparatif. En somme, sur l'ensemble du quartier une seule canalisation existe. Depuis plusieurs années, le quartier du Plateau a commencé à être mis en séparatif et ce, en débutant par les voiries communales.

Conformément à la législation en vigueur, ces chemins privés doivent absolument être mis en système séparatif. La loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux et la loi genevoise sur les eaux donnent le cadre légal. Tous les réseaux qui ne répondent pas aux définitions des articles 57 et 58 LEaux sont considérés comme privés ou comme collectifs privés d'intérêt local.

Le système séparatif introduit deux canalisations. Les eaux de pluie vont directement dans les rivières et les eaux usées sont traitées dans les stations d'épuration, la pollution est donc évitée. Les tronçons concernés sont le chemin de la Pépinière, celui des Voirons, celui des Recluses, ainsi que le chemin du Salève. Si tout le processus se déroule de la façon espérée, les travaux pourraient commencer dans le deuxième semestre 2019. Par ailleurs, si l'ensemble des collecteurs des tronçons privés peut se faire dans la foulée, la durée estimée est de 30 mois environ.

Le crédit sollicité est de Fr. 4'536'000.--, les travaux suivront probablement plusieurs étapes, ils ne pourront pas être réalisés à la suite, car il est difficile de gérer des travaux avec 100 propriétaires. Les tronçons seront réalisés les uns après les autres, cette catégorie est

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019

composée de la démolition, des fouilles, et sont considérés comme classiques. Le montant total s'élève à Fr. 3'414'500.--. Enfin, chaque propriétaire paie au maximum Fr. 25'000.--. Multiplié par 100, le montant total est d'environ Fr. 2'400'000.--. Le solde sera payé par la commune de Lancy, puis remboursé par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) sur une période d'amortissement de 40 ans. Les intérêts sur cette période sont inclus. Pour la commune, ces travaux représentent une opération « blanche ».

Pour le vote du crédit d'investissement de Fr. 4'536'000.--, comprenant le crédit d'étude de Fr. 161'000.— et qui sera financé partiellement par les propriétaires à hauteur de Fr. 2'400'000.--, la commission préavise favorablement par 10 voix pour, aucune abstention et deux abstentions.

M. COUTO présente le sujet : il s'agit d'un projet de mise en séparatif pour le quartier du Plateau au Petit-Lancy. 104 propriétaires sont concernés par l'obligation légale de se mettre en séparatif. Quatre chemins privés "en paillason" sont concernés : chemin des Voirons, chemin des Recluses, chemin du Salève et le chemin de la Pépinière. Certains propriétaires sont concernés pour la deuxième fois.

La commune finance les études et prend aussi en charge les montants qui dépassent les Fr. 25'000.-- de frais par propriétaire, pour ce qui concerne la part collecteur. Les propriétaires sont concernés par le financement de trois types de travaux : leur quote-part du collecteur, le raccordement au collecteur et la mise en séparatif dans leur parcelle.

L'offre retenue par la commune n'a pas été la moins chère, mais la plus intéressante et la plus raisonnable.

Il est possible qu'un propriétaire d'une maison ancienne soit concerné par une contribution d'environ Fr. 50'000.-- si on tient compte des frais "collecteur" et des frais sur sa parcelle. Le seul arrangement de financement possible pour les propriétaires concernés par ce montant élevé qui n'ont pas les moyens, est la possibilité que l'État paie et procède à une inscription forcée de la même valeur sur la parcelle, au registre foncier. Dans un tel cas le remboursement interviendrait au moment de la transmission du bien à des héritiers ou à des tiers.

Le chantier aura une durée de 2.5 à 3 ans. La part financée par la commune, le montant qui va au-delà d'environ 2,5 millions qui est la quote-part des propriétaires, sera remboursée par le FIA sur 40 ans.

Vu que les chemins sont très petits, leur revêtement sera fait en entier. D'autres travaux en sus, typiquement la prise en charge du tapis bitumineux sur les chemins trop larges, sont aussi à la charge des propriétaires concernés.

M. Lorenzini indique que les copropriétaires qui refont leur chemin à neuf ont la possibilité de proposer la cession du chemin à la Ville de Lancy.

L'arrêté sur le crédit d'investissement de Fr. 4'536'000.-- pour la mise en séparatif de chemins privés dans le quartier du Plateau est accepté à l'unanimité.

M. FONTAINE : le MCG ne soutiendra pas ce crédit d'investissement. Ce n'est pas que l'on est contre les travaux de mise en séparatif, bien au contraire. Néanmoins, vous n'êtes pas sans savoir la pression que subissent les habitants du quartier du Plateau. On était tous d'accord pour préserver ce quartier.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019

En validant ce crédit, c'est une couche de plus pour faire craquer ces petits propriétaires en faveur d'investisseurs immobiliers. On le sait tous, ce quartier finira bien d'ici quelques années par être déclassé et densifié.

La loi prévoit un montant de Fr. 25'000.— maximum de participation par propriétaires. Mais ce montant est un leurre, car il ne couvre que la première partie du raccordement.

Reste encore aux propriétaires à payer toute la portion entre l'entrée de sa propriété et son bâtiment. Il faut donc compter un budget estimé à Fr. 50'000.— pour mettre aux normes chaque maison.

Nous nous refusons d'imposer un montant pareil à ces gens. Vous imaginez bien que les habitants de ce quartier ne sont pas tous des jeunes cadres dynamiques et qu'il y a un grand nombre de personnes du troisième âge, voire du quatrième âge, et qui payent leurs impôts sur la commune depuis des décennies.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, en votant ce crédit, vous allez pénaliser injustement de nombreuses personnes âgées, juste parce que leur chemin, que beaucoup empruntent, n'est pas communal, mais malheureusement privé. Aucun intérêt ne ressort d'avoir un chemin privé devant sa maison. Au contraire, il n'y a que des inconvénients.

La cerise sur le gâteau, c'est que l'Etat peut hypothéquer les propriétés des personnes qui ne pourraient pas payer. Ceci grâce à l'hypothèque légale. On nous a bien expliqué en séance que la commune doit tout d'abord rentrer les fonds pour chaque section de raccordement.

Je pense qu'il est de notre devoir, maintenant que la partie technique a été étudiée, d'en étudier la partie sociale. J'ajouterai que la partie technique a été étudiée par le service des travaux, les documents sont parfaits, il n'y a strictement rien à dire. Néanmoins, pour la partie sociale, pas pour l'ensemble de ces propriétaires, il n'y en a peut-être qu'une dizaine, mais pour cette petite minorité qui reste, je vais vous demander le renvoi en Commission sociale pour qu'elle puisse faire son travail.

J'ajouterai que l'on dépense beaucoup d'argent dans notre commune pour les plus démunis, aujourd'hui ce sont certes des petits propriétaires, mais qui sont tout aussi démunis face au rouleau compresseur de l'Etat et ils ont aussi droit à notre aide.

J'ajouterai que si vous refusez notre proposition, nous demanderons le vote nominal.

M. MATHIEU : concernant le renvoi en Commission sociale, chaque groupe peut s'exprimer sur ce renvoi et après nous voterons cette proposition de renvoi avant de poursuivre nos travaux.

Si vous voulez deux-trois minutes de réflexion, je vous les accorde.

*La séance est suspendue durant trois minutes.*

M. DEROBERT : le PLR entend les arguments du MCG. En revanche, le PLR ne veut pas renvoyer cela en Commission sociale parce qu'on a toujours dit que lorsqu'on parle de travaux, cela va à la Commission des travaux, quand on parle de culture, cela va à la Commission de la culture, etc. Dans ce cas, on parle bien de travaux. Ce ne sera pas la première fois que la Commission des travaux reçoit des personnes qui sont concernées. Donc, pour moi la Commission des travaux est tout à fait habilitée à parler de travaux en l'occurrence avec des personnes qui seraient concernées.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019

Et peut-être qu'avant cette séance, il faudrait que le Conseil administratif se penche un peu sur le sujet pour savoir si, en effet, il y a bien des personnes qui sont dans le cas que nous décrit notre cher collègue.

En attendant, on veut bien surseoir au vote et laisser le Conseil administratif travailler dans le sens de prendre contact avec les personnes habitant ces chemins et nous faire un retour en plénière ou directement en commission pour voir s'il y a lieu que la Commission se réunisse et entende ces personnes et prenne une quelconque mesure.

Notre proposition est de surseoir au vote ce soir et de remettre cela aux mains du Conseil administratif.

M. CLEMENCE : cela a été dit, c'est une obligation légale donc il faudra le faire à un moment ou à un autre. Ce qui me surprend un peu, c'est que le MCG n'ait pas mentionné cela ni à la Commission des travaux, certes il s'est abstenu, mais je n'ai pas le souvenir d'avoir eu cet élément, ni à la Commission des finances qui a eu lieu après, cela a été voté à l'unanimité. J'ai un peu de mal à comprendre que l'on revienne maintenant sur cette question.

Sur le fond du problème, par rapport à l'équité avec les autres propriétaires, rien n'a jamais été demandé. J'ai un peu de mal à comprendre que l'on parle tout à coup de social, alors que cela a été dit, par les propos mêmes de M. FONTAINE, il peut y avoir des hypothèques légales, certes cela peut dévaluer les biens, mais pour ceux qui n'auraient pas les moyens, ils ont leur bien pour assurer la chose.

Je vois assez mal le principe de se dire que la commune - en plus, c'est sur un chemin privé donc pas chez nous - prend en charge plus de la moitié de la somme qui est concernée puisqu'il y a un maxima qui est prévu par la loi.

Certes ensuite et je rejoins M. FONTAINE, il y a une deuxième partie qui va du chemin jusqu'à chez la personne qui doit être pris en charge, mais dès le moment où on est propriétaire de son logement, on assume aussi le fait de ne pas avoir à payer un loyer dans un marché spéculatif, on est chez soi, on a un taux d'hypothèque qui est très bas, on peut payer ces travaux et on peut encore ensuite les déduire de sa feuille d'imposition.

Avec tous ces éléments, je vous propose de refuser la proposition du MCG de renvoyer en Commission sociale et de voter ce crédit.

M. HAAS : pour le groupe PDC, une bonne partie des arguments qui viennent d'être énumérés par M. CLEMENCE nous paraît cohérente. Rappelons aussi un autre élément, c'est que la problématique du quartier du Plateau et ces travaux de canalisation qui sont faits à d'autres endroits sont connus depuis pas mal de temps et que, même si on peut faire vibrer la corde sociale en disant : mon dieu, il y a peut-être quelqu'un qui ne pourra pas payer ces travaux, ces travaux ne tombent pas de la lune, il y a un calendrier qui les a identifiés depuis longtemps et les propriétaires qui vont devoir les assumer, comme cela vient d'être dit par M. CLEMENCE, ont les moyens d'être aidés, cas échéant.

Je pense qu'il y a un échéancier et des contraintes techniques qui font que renvoyer ou surseoir à ces travaux de canalisation, ce n'est pas une bonne opportunité actuellement.

Le groupe PDC est d'accord d'entrer en matière ce soir sur ce crédit.

Mme DEGLI AGOSTI : pour le groupe des Verts, effectivement on est profondément touchés par les arguments de M. FONTAINE. On se dit que peut-être l'audition des habitants pourrait être faite par le Conseil administratif. Mais on est parfaitement conscients qu'il s'agit d'une

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

obligation d'une part et que, comme les arguments ont été mis en avant, les propriétaires, en principe, ont de quoi avoir mis de côté. On ne rentre pas en matière sur le renvoi en commission.

M. LORENZINI : on a expliqué les possibilités qu'il y avait pour les personnes qui doivent faire face à ces frais. J'en reparlais avec mon collègue, M. RENEVEY, qui suivait ce dossier lorsqu'il avait le dicastère des travaux et qui l'avait initié. Cela fait 7 ou 8 ans qu'une première séance a eu lieu pour informer les habitants du Plateau que ces travaux devaient être faits pour des raisons légales. Le projet a pris pas mal de retard parce que tous les autres chemins autour se sont d'abord réalisés. On pense quand même que les gens ont pu, pour ceux qui en avaient les moyens bien évidemment, mettre de l'argent de côté pour réaliser cet investissement qui malheureusement n'est pas un choix mais une obligation légale.

Par rapport à cela, le Conseil administratif, s'il devait y avoir des cas particuliers, mettra bien évidemment tout en œuvre pour trouver des solutions et accompagnera ces gens. Si l'on devait à l'ultime solution, qui est le fait d'inscrire une hypothèque légale sur le bâtiment par l'Etat qui va financer les travaux à la place du propriétaire, je crois que c'est une situation, pour une personne qui n'en a vraiment pas les moyens et qu'il n'y a pas d'autres solutions, qui n'est pas insurmontable dès lors que la personne n'est pas directement affectée par cette situation, vu que c'est lorsqu'elle revendrait son bien que finalement cette somme rentrerait en jeu, ou ce seraient les héritiers qui hériteraient de cette situation, mais finalement c'est quelque chose de normal.

Je crois que nous, on est tout à fait prêt à accompagner et je ne vois pas tellement ce que l'on pourrait faire de plus dans un mois si l'on reconvoque cela en commission, que de vous dire les possibilités légales qui existent et qu'on sera de bons conseils envers ces personnes, mais qu'on ne peut rien faire de plus.

M. FONTAINE : j'aimerais répondre à deux-trois choses que j'ai entendues. Pour M. CLEMENCE, j'ai tenu exactement ce discours en Commission des travaux, donc ce n'est pas sorti ce soir de mon chapeau.

Pour le PDC, si le fait d'avoir une hypothèque légale sur un bien familial, c'est une aide, eh bien je souhaite pour eux qu'ils en aient plein.

Et on vient de l'entendre, on sait que cela fait 7 ou 8 ans qu'on travaille sur ce dossier, pourquoi la Commission sociale, parce que la Commission sociale doit faire du social, si ce n'est qu'il n'y a que 10 personnes qui seront gênées par ces travaux, j'estime que ces dix personnes méritent d'être entendues.

Maintenant, je vois que cela ne va pas passer, soit, mais je vous mets devant vos décisions, je demande le vote nominal et quand vous croiserez ces gens dans la rue, un des huit, qui ne pourra pas payer car il a une hypothèque légale sur sa maison, j'espère que vous arriverez à le regarder dans les yeux.

M. MATHIEU : nous allons passer au vote du renvoi en Commission sociale.

***Le renvoi à la Commission sociale est refusé par 23 oui, 7 non et 3 abstentions.***

M. MATHIEU : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté. Ce sera un vote nominal.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

M. DEROBERT : excusez-moi M. le Président, il faut quand même un nombre minimum de conseillers pour le vote nominal.

M. MATHIEU : oui, excusez-moi ! Est-ce que la proposition de M. FONTAINE est soutenue ? C'est le cas. Nous passons au vote.

*Vu la nécessité de réaliser la mise en séparatif du réseau d'assainissement des chemins privés du quartier du Plateau, à savoir chemins de la Pépinière, des Recluses, du Salève et des Voiron ;*

*Vu que les étapes de mise en système séparatif des chemins communaux se sont achevées avec les travaux réalisés sur l'avenue du Plateau en décembre 2018 ;*

*Vu que ces collecteurs auront le statut de « collecteurs privés d'intérêt local », impliquant une participation financière des propriétaires et les frais excédentaires étant pris en charge par la commune et remboursés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;*

*Vu que ces travaux consisteront à réaliser des collecteurs pour la récolte des eaux pluviales et des eaux usées ;*

*Vu le crédit d'étude de Fr. 161'000.-- voté par le Conseil municipal le 24 septembre 2015 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 4 février 2019 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 11 février 2019 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 4'536'000.— (y compris le crédit d'étude de Fr. 161'000.— voté par le Conseil municipal le 24 septembre 2015) destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement du quartier du Plateau (chemins Pépinière, Recluses, Salève et Voiron) ;*
2. *de financer partiellement ce crédit par des participations financières des propriétaires privés estimées à Fr. 2'400'000.--, par le compte des recettes d'investissement ;*
3. *de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *de prendre acte que le solde de ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique 7206.4612 ;*
5. *d'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003, dès la première année de mise en service de chaque nouveau tronçon d'assainissement, selon un phasage des travaux par étape ;*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>ABST.</i>
ADAM Nathalie	x		
ANTICH Simon	x		
BARRY Thierno	x		
BRUN Laurent	x		
BENCKER Jeanne		x	
BRUNIER Thierry		x	
CAPTYN Mathilde	x		
CARTER Vally	x		
CLEMENCE Nicolas	x		
COLLEONI Michele	x		
COUTO Armando		x	
DEGLI AGOSTI Martine			x
DEROBERT Thierry	x		
DE VECCHI Monica	x		
FONTAINE Jean		x	
FRANCIOLI Thierry			x
GACHET CREFFIELD Corinne	x		
GLASSEY Virginie	x		
HAAS Christian	x		
HANIFI Yannick			x
MARCOU Aristos	x		
MARMY Bénédicte	x		
MAUGUÉ Eric	x		
NUROCK Julien		x	
PAGE Yves	x		
REICHENBACH Kevin		x	
REOLON Bruno		x	
ROSSELET Céline	x		
RUERAT Nancy	x		
SIDLER Damien	x		
SONMEZ Sevinc	x		
TEMEL Hüseyin	x		
TEMEL Muharrem	x		

*L'arrêté 170-19.01 est accepté par 23 oui, 7 non, et 3 abstentions.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019****8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 février 2019 –  
Rapporteur : M. Yannick HANIFI****Réaménagement de l'avenue Eugène-Lance, secteur Rambossons/Premier-Août**  
=====

M. HANIFI présente le sujet : l'élément déclencheur de ce projet a été la problématique du trafic aux heures de pointe, le matin et en fin d'après-midi, notamment lié à l'Institut international de Lancy. Le Conseil administratif a demandé il y a 2 ans et demi, comme l'a d'ailleurs effectué Florimont que l'institut (IIL) prenne ses responsabilités et donne un mandat à des ingénieurs spécialistes afin de réfléchir à une amélioration du schéma de circulation sur l'avenue Eugène-Lance. L'une des problématiques est la dépose d'élèves. L'Institut a mandaté les bureaux IDTec et RGR pour effectuer une première étude avec une série de scénarios différents. Suite à cela, le Conseil administratif a pu choisir parmi ces scénarios et en a notamment trouvé un intéressant ; ce dernier a été développé et fait l'objet de cette présentation.

L'avenue Eugène-Lance est une rue de desserte de quartier, très fréquentée et qui subit un important trafic de transit dans les deux sens. Des problèmes de sécurité sont ressentis par les piétons, les écoliers et les cyclistes. Le dépose-minute accentue ces problèmes. Cette avenue est également sujette à de nombreux projets de développement, notamment l'implantation du nouveau quartier de l'Adret, des deux gares CEVA et elle se trouve en outre à proximité de la promenade Nicolas Bouvier. Le secteur est relativement bien desservi par le réseau de transports collectifs avec les trams 12 et 15, ainsi que les bus 22 et 23 le long de l'avenue des Communes-Réunies, et très prochainement par la gare de Lancy-Pont-Rouge et Lancy-Bachet. Ce secteur est intéressant pour développer les mobilités douces. Le trafic piétonnier est assez conséquent, notamment par l'Institut et la piscine en été.

M. Roch explique quels sont les impacts de la mise en sens unique de l'avenue Eugène-Lance, un point important au niveau de la circulation. Premièrement, l'accessibilité sera modifiée pour la zone villa, la piscine, l'Institut, ainsi que pour le nouveau quartier de l'Adret. Deuxièmement, le trafic de transit sera limité. Les automobilistes devront utiliser l'avenue des Communes-Réunies, car ils ne pourront plus la court-circuiter par l'avenue Eugène-Lance, du moins en partant du sud pour aller en direction du nord. Le secteur sera fluidifié puisqu'il y aura a priori moins de voitures. Un report de charges a été effectué au vu de la mise en sens unique : 230 véhicules ne circuleront plus sur Eugène-Lance et 330 véhicules supplémentaires circuleront sur les Communes-Réunies.

La déchetterie sera mutualisée avec la zone de dépose-minute. La création de places en zone blanche privilégie les places de dépose-minute et évite d'avoir des places bleues où il pourrait y avoir des stationnements en permanence. L'aménagement sera plus sûr puisqu'il n'y aura plus qu'un sens de circulation. Un îlot de sécurité sera d'ailleurs installé pour séparer les flux au niveau du début du contre-sens cyclable.

Sur le projet de réaménager totalement l'avenue Eugène-Lance, la commission le préavis favorablement par 9 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

M. MATHIEU : il s'agit d'un vote pour que le Conseil administratif puisse poursuivre ses travaux. Qui veut prendre la parole ?

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

M. REICHENBACH : comme en commission, le MCG va refuser ce vote pour le réaménagement de l'avenue Eugène-Lance pour la simple et bonne raison que cette route, qui est effectivement actuellement utilisée comme route de transit - c'est vrai qu'elle est très utilisée et l'avenue des Communes-Réunies est déjà saturée. Si on empêche une partie des véhicules d'utiliser une route de plus, cela va saturer davantage et cela va encore aggraver la circulation.

M. H. TEMEL : selon le groupe des Verts, il y a des problèmes de circulation pendant l'arrivée et le départ des élèves devant l'Institut international de Lancy, surtout du parking sauvage. La police municipale peut-elle faire plus de contrôles, pour éviter le trafic devant l'institut à l'avenue Eugène-Lance ?

M. MATHIEU : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons passer au vote de principe que je vais essayer de résumer pour que cela soit clair pour tout le monde :

Le Conseil municipal accepte les principes suivants :

- 1) la mise en place d'un système de rebroussement au début de l'avenue Eugène-Lance ;
- 2) la mise en sens unique de ladite avenue entre le chemin du 1<sup>er</sup>-Août et le chemin des Rambossons ;
- 3) la mise en place d'une déchetterie et d'un arrêt dépose-minute au même endroit ;
- 4) l'application de mesures de modération de trafic et la réfection du tapis bitumineux.

Si ceci vous convient, je vous propose de voter ce vote de principe afin que le Conseil administratif puisse nous présenter un crédit d'investissement pour cette réalisation.

***Vote accepté par 23 oui, 7 non, 3 abstentions.***

**9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 février 2019 –  
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**

---

**Résolution relative au préavis du Conseil municipal concernant le schéma directeur du réseau sur rail**

=====

M. DEROBERT présente le sujet : le Conseil d'Etat a souhaité concerter les communes sur la modification du train de lois et le schéma directeur des transports publics. Notre commission s'est penchée sur la résolution proposée par le Conseil administratif.

Pour commencer, nous étudions les propositions d'un nouveau schéma directeur du réseau sur rail avec les points principaux suivants :

- Suppression du projet de tram CERN – St-Genis.
- Actualisation de l'avancement du tram jusqu'à Annemasse.
- Réactivation du projet du tram allant de Nations au Grand-Saconnex, avec l'idée de le faire passer sous l'aéroport pour qu'il puisse rejoindre Ferney-Voltaire.
- Actualisation de l'avancement du tram Bernex Vailly, projet qui débute ces temps-ci.
- Nouveau tracé du tram après Plan-les-Ouates pour aller jusqu'à St-Julien, en passant par Perly.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019

- Nouvelle diamétrale ferroviaire qui prévoit une boucle pour permettre un retour du train de l'aéroport vers Cornavin, de relier l'aéroport à la Zimeysa et de prolonger le rail depuis Lancy jusqu'aux Cherpines et Bernex.

Si l'ensemble du schéma ne concerne pas fondamentalement la commune de Lancy, le dernier projet est celui qui impacterait le plus notre commune puisqu'il pourrait passer sous les Palettes. Il s'agit en quelque sorte d'un CEVA « bis » pour une réalisation imaginée à l'horizon 2040-2050.

Certains projets sont très intéressants. Un commissaire fait remarquer que la planification est peut-être trop lointaine et qu'il serait souhaitable, notamment pour notre commune, de les voir se réaliser plus rapidement.

En seconde partie, il nous est présenté un projet de loi, projet de loi conséquent, puisqu'il pèse plus de 60 pages, un projet de lois qui supprime notamment le crédit annuel moyen, ainsi que le plafond des dépenses, au profit d'un crédit d'investissement global et unique d'un montant dépassant les 830 millions, comprenant l'étude, mais aussi la réalisation des projets.

Quatre nouveaux projets sont financés :

- Une nouvelle ligne 4 qui va de l'aéroport jusqu'aux Communaux d'Ambilly.
- L'électrification de la ligne 22 entre Nations et Plan-les-Ouates.
- Le réaménagement du nœud de tramway de Cornavin (lignes 14, 15 et 18), permettant un aller-retour des trams qui passeraient sur la même voie.
- L'amélioration de la vitesse commerciale rte de St-Julien – pénétrante LMCE, depuis le rond-point des Palettes. Ce projet prévoit le réaménagement de la route de St-Julien.

La commission discute directement les points qui concernent notre commune, notamment l'article 5 qui prévoit que l'aménagement des espaces publics et trottoirs est à la charge des communes. La subvention ne concernerait donc que ce qui est inclus entre les bordures de trottoirs. La commune devrait payer les aménagements pour tout ce qui est situé entre la bordure du trottoir et la ligne de propriété privée ou communale à l'extérieur.

Même si, par exemple, un projet de tram bouleversait une rue, la participation financière cantonale en serait réduite fortement.

La discussion s'anime au sein de la commission. Deux camps se précisent : celui qui invite à un oui de principe très général annonçant le soutien de la Ville de Lancy au principe de réseau du rail. Ce oui serait soumis à une série de conditions, dont la question de la temporalité de réalisation des projets, ainsi que les propositions proposées par notre service de l'urbanisme, comme le souhait de favoriser la technologie TOSA, ou de refuser la participation communale sur les projets qui seraient imposés par l'Etat. Une autre position vise à refuser la globalité de la proposition, afin de ne pas laisser entendre une entrée en matière sur un projet qui paraît trop mal ficelé.

La commission préavis positivement la résolution relative à la mise à jour de loi sur le réseau des transports publics et du schéma directeur du réseau du rail par 3 oui, 2 non et 5 abstentions. Elle demande au Conseil administratif de rédiger les différentes conditions à inscrire sur la résolution.

M. NUROCK : comme il a été dit dans le rapport, ce projet qui nous a été présenté est extrêmement mal ficelé. C'est un projet qui est vague, il y a beaucoup trop d'inconnues par rapport à ce projet. Ce projet en tant que tel ne veut rien dire, c'est pour cela que pour le groupe MCG, on ne peut pas être favorable et que nous le refuserons.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019

M. DEROBERT : le PLR vous propose de scinder la résolution, vous avez trouvé les deux textes sur vos places, il n'y a aucun changement dans les considérants, il y a peu de changements finalement, on propose simplement de scinder le schéma directeur et la loi. Deux choses, la commune de Lancy n'est pas contre le développement des transports publics, elle est même favorable dans son ensemble, on l'a entendu en commission. Nous avons besoin que nos transports publics évoluent. Donc le schéma qui est un schéma, son nom est bien porté, va dans le sens d'une amélioration de notre mobilité à Genève.

Par contre, la loi, comme je l'ai dit dans le rapport et comme M. NUROCK vient de le dire, est très mal ficelée. Elle englobe tout, donc du moment qu'on la vote, on vote une étude qu'on ne maîtrisera absolument plus, puisqu'elle sera déjà financée, nous n'aurons pas à revenir vers le Grand Conseil et vers les communes pour savoir si nous sommes d'accord avec ce qui va se passer. On aura déjà voté, en gros on vote un chèque en blanc pour le Conseil d'Etat pour qu'il puisse réaliser à son envie différentes modifications.

Ce qui nous choque aussi, c'est notre participation, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant, par rapport à tout le réaménagement des trottoirs et de l'espace public qui ne sont pas du domaine routier.

Nous vous proposons de séparer déjà cette résolution. Ensuite le groupe socialiste va faire part de quelques réflexions, je pense qu'on pourrait tout à fait les introduire directement dans la résolution concernant le schéma. Pour notre part, nous voterons le schéma et nous refuserons la loi.

M. LORENZINI : je pense que cette proposition va un peu dans le sens de ce que je vais vous dire. J'aimerais rappeler les aspects législatifs.

Le Conseil d'Etat a demandé aux communes et à leurs Conseils municipaux de donner un préavis et de se prononcer sur le schéma uniquement. Il a fait parvenir la loi avec pour que vous ayez une connaissance globale de la chose, mais le seul sujet sur lequel il est demandé un préavis du Conseil municipal, c'est le schéma. Le fait de le séparer en deux me semble une très bonne chose puisque la demande formelle est un préavis sur le schéma et pas sur la loi, parce que les Conseils municipaux ne se prononcent pas sur des lois.

La seule possibilité, c'est que vous pouvez faire des propositions, des remarques, sous forme de résolution, à l'encontre du Conseil administratif qui pourra relayer au Conseil d'Etat les inquiétudes, les propositions d'améliorations ou de changements d'une loi, parce qu'on peut être entendu dans le cadre d'une loi. En tout cas le terme de préavis sur une loi, ce n'est pas possible. Donc, c'est une très bonne proposition de scinder la résolution et que le Conseil municipal se prononce formellement sur le schéma. Ensuite si vous voulez formuler des remarques, des propositions ou des avis sur la loi, vous pouvez le faire, cela passera via le Conseil administratif qui relayera formellement vos remarques.

M. CLEMENCE : comme M. DEROBERT l'a dit, j'ai deux propositions d'amendement à vous soumettre. Je ne suis pas forcément opposé à voter deux résolutions séparées et d'ajouter ces amendements selon la proposition de M. DEROBERT à la résolution qui concerne uniquement le schéma directeur du réseau sur rail.

Ces propositions concernent des éléments de deux ordres : la première chose est de dire que la Ville de Lancy soutient le développement du rail au niveau cantonal et plus particulièrement dans la région du sud-ouest du Canton, ainsi que les mesures de mobilité en adéquation avec la construction des nouveaux quartiers. Je pense en particulier au quartier des Cherpines qui va impacter fortement certaines voiries communales, notamment aux Palettes, Curé-Baud, etc.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

Le deuxième amendement, je l'ai formulé aux chefs de groupe, je ne sais pas si cela a été relayé, je peux peut-être le relire formellement.

Le premier amendement serait d'ajouter : *la Ville de Lancy soutient le développement du rail au niveau cantonal et plus particulièrement dans la région du sud-ouest du canton, ainsi que des mesures de mobilité en adéquation avec la construction des nouveaux quartiers.*

Le deuxième amendement que je vous propose, c'est que *la commune soutiendrait pleinement la diamétrale ferroviaire de Lancy Pont-Rouge à Bernex via les Cherpines, pour autant que celle-ci soit réalisée en souterrain et que la mise en service de la prolongation du Léman Express sur cet axe puisse être réalisée aussi rapidement que possible, idéalement pour 2030.*

Donc, cela va dans les deux sens, d'une part de soutenir le principe du développement du réseau sur rail, en particulier pour les régions au sud-ouest, et deuxièmement de ramener l'horizon temps plus proche de nous que 2050.

Ensuite, je souhaitais que les deux propositions qui ont été rédigées par le Conseil administratif ou le STU soient maintenues, maintenant que la résolution est scindée en deux, en tout cas pour celle qui concerne le schéma directeur du réseau sur rail, ce qui me paraît important, c'est ce qui concerne la technologie TOSA.

Pour ce qui concerne la partie sur le projet de loi, cela ne concerne plus mes amendements, je considère qu'elle est quand même importante et je trouverais bien qu'on arrive à la mettre, si ce texte est refusé parce qu'on ne doit pas se prononcer dessus, qu'on puisse la mettre quand même dans la première résolution, même si cela ne la concerne pas trop, parce que c'est un élément que le STU a identifié comme étant important et je sais que cela a été fait dans les résolutions d'autres communes, notamment à Bernex, début février, qui concerne la subvention de bordure à bordure quand il y a des travaux ferroviaires sur les voiries communales, parce que sur les voiries communales, le principe du projet de loi est de restreindre les subventions cantonales à hauteur de 50% maximum sur l'emprise du chemin de fer et pas sur l'entier des voiries communales. Je pense que c'est important de faire savoir que, quand il y a des travaux qui sont faits sur une voirie du domaine public communal, cela impacte toute la voirie et que du coup la subvention sur l'entier de la largeur de la route.

M. MATHIEU : je vous propose d'abord de voter sur le principe de scinder la résolution en deux. Après on votera amendement par amendement sur la résolution relative au schéma directeur pour savoir si on les intègre à la résolution.

***La proposition de scinder la résolution en deux est acceptée par 28 oui, 0 non, 5 abstentions.***

M. MATHIEU : je vous propose de commencer par la résolution relative au schéma directeur du réseau sur rail. Cette résolution a comme première condition : « *il serait souhaitable que, dans le projet de loi, il soit précisé que toutes les nouvelles lignes ou extensions de ligne existantes en transports en commun soient réalisées systématiquement avec la technologie TOSA et non pas au cas par cas* ».

Ensuite, il y a un premier amendement proposé par le groupe socialiste : « *la Ville de Lancy soutient le développement du rail au niveau cantonal et plus particulièrement dans la région du sud-ouest du canton, ainsi que des mesures de mobilité en adéquation avec la construction des nouveaux quartiers* ». Ceux qui sont en faveur de cet amendement veuillent bien lever la main.

***L'amendement est accepté par 25 oui, 8 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

M. MATHIEU : le deuxième amendement du parti socialiste est le suivant : *« elle soutient pleinement la diamétrale ferroviaire de Lancy Pont-Rouge à Bernex via les Cherpines, pour autant que celle-ci soit réalisée en souterrain et que la mise en service de la prolongation du Léman Express sur cet axe puisse être réalisée aussi rapidement que possible, idéalement pour 2030 ».*

M. DEROBERT : j'enlèverai juste « idéalement pour 2030 », « aussi rapidement que possible » me suffit.

M. MATHIEU : est-ce que cela convient au parti socialiste ?

M. CLEMENCE : je préférerais mettre une notion de temps, parce que c'est plus précis, mais s'il faut cela pour que le PLR le vote.

M. HAAS : juste une remarque, mais je ne veux pas qu'elle sème le doute. Je vous rappelle qu'on a mis 100 ans pour le CEVA, aujourd'hui on est quand même dans une urgence climatique et tout ce que les politiciens pourront soutenir qui sera contraire à la voiture, c'est-à-dire tout mettre en œuvre pour avoir des trains, des TOSA, il y a un vrai caractère d'urgence. On n'est plus en train de se poser la question à des horizons où c'est nos arrière-petits-enfants, si tant est qu'ils soient encore là avec des cheveux ou plutôt transformés en zombie, plus sérieusement il faut mettre un calendrier beaucoup plus court pour que cette notion d'urgence climatique et de mesures responsables des politiciens lancés par rapport à cette urgence climatique soient traduites dans cette résolution.

M. MATHIEU : vous êtes pour le maintien de « idéalement pour 2030 ».

M. HAAS : j'aurais même mis « 2030 », sans idéalement. Idéalement, mais en tout cas pas 40-50, c'est trop long.

M. MATHIEU : je vous propose de voter cet amendement avec le vocable « idéalement pour 2030 ». Je le relis : *« la Ville de Lancy soutient pleinement la diamétrale ferroviaire de Lancy Pont-Rouge à Bernex via les Cherpines, pour autant que celle-ci soit réalisée en souterrain et que la mise en service de la prolongation du Léman Express sur cet axe puisse être réalisée aussi rapidement que possible, idéalement pour 2030 ».*

***L'amendement est accepté par 23 oui, 10 non, 0 abstention.***

M. MATHIEU : le dernier amendement est le suivant : *« la subvention cantonale à hauteur d'un maximum de 50% pour les travaux de réaménagement des chaussées impactées par la mise en place d'un transport ferroviaire devrait s'appliquer sur la totalité du domaine public communal concerné et ne pas se limiter au périmètre de la chaussée, soit de bordures à bordures y compris le coût de celles incluant les autres espaces publics (trottoir, placette, ...) ».*

***L'amendement est accepté par 24 oui, 3 non, 6 abstentions.***

M. MATHIEU : maintenant, nous allons voter la résolution telle qu'on l'a amendée.

M. DEROBERT : juste une dernière intervention, j'ai vu qu'il y avait certaines personnes qui votaient oui, qui votaient non, je pense que maintenant, là, pour cette résolution il est important que l'on soit unanime. Donc, allons-y dans ce sens, tout ce qu'on a fait passer comme message, dans cette législature, au Canton, on a toujours été unanime et on a vu que cela avait apporté des résultats.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

Il faut qu'on soit unanime ce soir, il faut qu'on avance tous ensemble et qu'on défende notre commune. Là, on ne fait pas juste de la politique, je ne sais pas pourquoi certains votent oui, certains votent non, etc, il n'y a pas d'aspect politique, il y a l'aspect de défendre notre commune et d'aller tous ensemble au front vis-à-vis du schéma directeur.

M. MATHIEU : nous passons au vote.

*Vu la lettre du Département des infrastructures du 21 décembre 2018 concernant la consultation relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail ;*

*Vu l'enquête publique se déroulant en parallèle de la consultation ;*

*Vu l'article 29, al. 3 et l'article 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 6 février 2019 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

***Le Conseil municipal******Décide***

*de préavis favorablement/défavorablement le schéma directeur du réseau sur rail, avec les remarques suivantes :*

- 1. Il serait souhaitable que, dans le projet de loi, il soit précisé que toutes les nouvelles lignes ou extensions des lignes existantes en transports en commun soient réalisées systématiquement avec la technologie TOSA et non pas au cas par cas.*
- 2. La Ville de Lancy soutient le développement du rail au niveau cantonal et plus particulièrement dans la région du sud-ouest du canton, ainsi que des mesures de mobilité en adéquation avec la construction des nouveaux quartiers.*
- 3. Elle soutient pleinement la diamétrale ferroviaire de Lancy Pont-Rouge à Bernex, via les Cherpines, pour autant qu'elle soit réalisée en souterrain et que la mise en service de la prolongation du Léman Express sur cet axe puisse être réalisée aussi rapidement que possible, idéalement pour 2030.*
- 4. La subvention cantonale à hauteur d'un maximum de 50 % pour les travaux de réaménagement des chaussées impactées par la mise en place d'un transport ferroviaire devrait s'appliquer sur la totalité du domaine public communal concerné et ne pas se limiter au périmètre de la chaussée, soit de bordures à bordures y compris le coût de celles, incluant les autres espaces publics (trottoir, placette, ...).*

***La résolution amendée est acceptée par 25 oui, 4 non, 4 abstentions.***

M. MATHIEU : maintenant M. DEROBERT, est-ce que vous maintenez la deuxième résolution ?  
M. DEROBERT répond par la négative. Je pense qu'on peut clore ce point.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019****10) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 11 février 2019 –  
Rapporteur : M. Armando COUTO****Cession à Construction Perret, Garimmo et Ecofab 1 SA de droits à bâtir de la Ville de Lancy  
provenant des parcelles 1604 et 524 de Lancy – Périmètre de Surville (Fr. 13'065'150.--) (171-  
19.01)**  
=====

M. COUTO présente le sujet : M. Lorenzini nous fait savoir que le PLQ existant prévoit un tableau de répartition des droits à bâtir.

L'intérêt de ce PLQ pour la Ville de Lancy est le fait d'avoir pu faire valoir que la parcelle du parc Chuit était distributrice de droits à bâtir. Par conséquent, à chaque fois que des promoteurs veulent développer un projet immobilier, ils s'adressent à la commune pour demander le rachat des droits à bâtir.

Vu que la commune vend, elle peut imposer certaines conditions en accord avec ces ventes. Ainsi, des bâtiments du type THPE ont été exigés par le Conseil administratif.

M. Lorenzini ajoute encore que les conditions de paiement planifiées des droits à bâtir sont les suivantes ; 10% au dépôt de l'autorisation de construire et le paiement du solde au moment du démarrage du chantier.

Mme Aymon nous rappelle que la parcelle ex-Aubert a coûté Fr. 7'174'000.-- et que le financement de l'achat se fait au fur et à mesure que les droits à bâtir sont encaissés par la commune jusqu'à ce qu'elle soit entièrement financée. Pour ce qui concerne le solde résiduel des droits à bâtir à encaisser, il servira à faire d'autres financements.

À la question d'une commissaire qui demande s'il est possible de rembourser la dette avec le solde résiduel, Mme Aymon répond que les encaissements cash sont destinés au service de la dette.

Le président relève qu'il est indiqué dans l'exposé des motifs que les Lancéens auront une priorité pour les appartements destinés à la location et à la vente.

M. Lorenzini confirme au président que 50% des appartements sont destinés aux Lancéens dans tous les domaines. Pour que les Lancéens soient informés, il est envisageable que de la publicité soit faite sur le site Internet de la Ville de Lancy et dans le journal communal.

La cession des droits à bâtir de la Ville de Lancy provenant des parcelles 1604 et 524 à Construction Perret, Garimmo et Ecofab 1 SA pour un montant de Fr. 13'065'150.--, est acceptée à l'unanimité.

M. COUTO : bien sûr que c'est pour recevoir de l'argent, donc le MCG va voter oui. Comme je l'ai dit dans mon rapport, il y a deux aspects importants que je dois relever. Il était indiqué qu'une fois qu'on aura financé la parcelle ex-Aubert, le résiduel serait utilisé pour rembourser la dette, on tient à cet aspect. On tient également à l'aspect qui concerne la priorité pour les Lancéens pour la location ou la vente des nouveaux appartements. J'espère que le Conseil administratif fera le nécessaire pour que tout le monde soit bien informé, pour que les gens intéressés puissent profiter de cette priorité dans la mesure de leurs possibilités.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

M. CLEMENCE : juste pour dire que j'avais fait cette intervention en commission, et pour citer M. FONTAINE – parce qu'on m'a coupé l'herbe sous le pied - les chaussettes m'en tombent !

M. LORENZINI : les éléments que l'on vous a communiqués font partie intégrante de l'acte, c'est protocolé de manière très forte parce qu'un acte notarié va être signé, suite à votre décision, par le Conseil administratif et les promoteurs, comme quoi il y a une priorité aux Lancéens sur le 50% des logements, que ce soit des logements en PPE ou en locatif. C'est élément est incontournable.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu le plan localisé de quartier 29'885 intitulé « Parc Surville – Route de Chancy – Chemin de Surville – Chemin des Erables » adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 2015,*

*Vu que ce plan localisé de quartier prévoit la construction de 20 immeubles dans le périmètre,*

*Attendu que les sociétés CONSTRUCTION PERRET SA, GARIMMO SA et ECOFAB 1 SA envisagent de réaliser les immeubles 2, 3, 4, 5 et 6 prévus dans le plan localisé de quartier susvisé,*

*Vu que pour réaliser ces immeubles, ils ne disposent pas des droits à bâtir en suffisance et qu'il leur est nécessaire d'en acquérir,*

*Attendu que dans ses parcelles 1604 et 524, la Ville de Lancy dispose de droits à bâtir excédentaires dont elle n'a pas l'usage,*

*Vu l'exposé des motifs,*

*Vu le projet de convention de cession de droits à bâtir et constitution de servitudes, établi par Maître Nicolas SCHUSSELE, notaire,*

*Vu les articles 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 11 février 2019 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'accepter la cession, par la Ville de Lancy, à la société CONSTRUCTION PERRET SA, d'une surface de 12'002 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher constructible, prélevée comme suit :*
  - *4'899 m<sup>2</sup> SBP à soustraire des droits de la Ville de Lancy dans la parcelle 1604*
  - *7'103 m<sup>2</sup> à soustraire de la parcelle 1604 de Lancy.*
2. *de fixer le prix de cette cession à Fr. 8'281'238.-, étant précisé que ce montant pourrait être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des surfaces effectivement autorisées et du concept énergétique THPE.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

3. *d'accepter la cession, par la Ville de Lancy, à la société GARIMMO SA, d'une surface de 3'883 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher constructible, prélevée comme suit :*
  - *2'185 m<sup>2</sup> SBP à soustraire des droits de la Ville de Lancy dans la parcelle 1604*
  - *1'698 m<sup>2</sup> SBP à soustraire de la parcelle 1604 de Lancy.*
4. *de fixer le prix de cette cession à Fr. 2'679'289.-, étant précisé que ce montant pourrait être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des surfaces effectivement autorisées et du concept énergétique THPE.*
5. *d'accepter la cession, par la Ville de Lancy, à la société ECOFAB 1 SA, d'une surface de 3'050 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher constructible, prélevée comme suit :*
  - *3'040 m<sup>2</sup> SBP à soustraire des droits de la Ville de Lancy dans la parcelle 1604*
  - *10 m<sup>2</sup> SBP à soustraire de la parcelle 524 de Lancy.*
6. *de fixer le prix de cette cession à Fr. 2'104'623.-, étant précisé que ce montant pourrait être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des surfaces effectivement autorisées et du concept énergétique THPE.*
7. *de comptabiliser une recette de Fr. 3'282'761.- au compte des investissements, rubrique 3420.63500, puis de la porter au crédit du bilan, dans le patrimoine administratif, en diminution des dépenses d'acquisition de la parcelle 1652 (recette estimée en l'état, sous réserve des surfaces effectivement autorisées et du concept énergétique THPE).*
8. *de comptabiliser le solde du produit de la vente, estimé à Fr. 9'782'389.-, aux revenus du compte de fonctionnement, soit le solde restant une fois les dépenses d'acquisition de la parcelle 1652 entièrement couvertes par les recettes d'investissement.*
9. *d'accepter la constitution, au profit de la société CONSTRUCTION PERRET SA, à charge de la parcelle 1604, propriété de la commune de Lancy, d'une servitude de restriction aux droits de bâtir correspondant aux SBP faisant l'objet de la présente cession.*
10. *d'accepter la constitution, au profit de la société GARIMMO SA, à charge de la parcelle 1604, propriété de la commune de Lancy, d'une servitude de restriction aux droits de bâtir correspondant aux SBP faisant l'objet de la présente cession.*
11. *d'accepter la constitution, au profit de la société ECOFAB 1 SA, à charge des parcelles 1604 et 524, propriété de la commune de Lancy, d'une servitude de restriction aux droits de bâtir correspondant aux SBP faisant l'objet de la présente cession.*
12. *de demander au Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tout acte relatif à cette opération.*

**L'arrêté 171-19.01 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019****11) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 12 février 2019 – Rapporteur : Mme Céline ROSSELET****Constitution d'un droit de superficie en faveur de l'Institut Florimont sur une partie de la parcelle 4444, chemin du Bac (172-19.01)**  
=====

Mme ROSSELET présente le sujet : le Conseiller administratif rappelle qu'il s'agit de la construction d'une halle sportive au stade de Florimont, en partenariat entre la Ville de Lancy et l'Institut Florimont. L'idée est que cette halle puisse être utilisée la journée pour les cours de gym ou sportifs de l'Institut et en fin de journée, les week-ends et les vacances scolaires par la Ville de Lancy.

En ce qui concerne cette dernière, la halle pourra également servir à l'école de foot qui s'entraîne plutôt en salle en hiver, aux entraînements de football en salle et à d'autres associations en fonction des besoins.

Dans un premier temps le projet prévoyait un partenariat financier à part égale entre l'Institut et la Ville de Lancy. Les choses ont évolué puisqu'un droit de superficie a été convenu pour l'Institut pour la construction de la salle et que l'entier des coûts incombe finalement à ce dernier. Des vestiaires ont été intégrés au projet ainsi qu'un couvert pour les vélos.

Concernant la réflexion financière du projet, il s'agit tout d'abord de rappeler que l'Institut Florimont paie actuellement Fr. 27'804.-- par le biais d'une convention qui a débuté en 1960 et qui prévoit l'utilisation du stade de Florimont pendant la journée par l'Institut et en fin de journée, les week-ends et les vacances scolaires par le Lancy FC.

Il a été calculé que si la Ville de Lancy devait louer des heures en salle pour les différentes activités de ses associations, elle devrait payer environ Fr. 30'000.--. Plus précisément, en comptant 50 heures pour la Ville de Lancy, hors vacances scolaires, avec un tarif de base à Fr. 15.-- de l'heure, cela donne un total d'environ Fr. 30'000.--.

Afin de voir si ce résultat était juste ou faux, une autre manière de calculer a été employée. Avant son entrée en vigueur, la loi sur la répartition des tâches facturait la location des salles. Aujourd'hui ce n'est plus le cas car la LRT considère qu'il y a une réciprocité des coûts entre entités publiques. Le coût était de Fr. 540.-- pour deux heures hebdomadaires, or si ce calcul est ramené à 50 heures, cela fait un total d'environ Fr. 27'000.--.

Finalement, la commune constitue un « droit distinct et permanent » (DDP) en faveur de l'Institut Florimont qui prend en charge la totalité des coûts, à savoir environ 3 millions pour la création de la halle, ainsi que les coûts liés à l'entretien du bâtiment pendant la durée du DDP qui représentent environ Fr. 30'000.-- par année.

Le DDP permet d'amortir le bâtiment et donc à l'Institut de financer l'amortissement de ce coût très important. Finalement les deux coûts s'annulent. A la fin du DDP, si le bâtiment est correctement entretenu, alors il est considéré comme amorti et revient à la Ville de Lancy.

Ce montage financier, qui semblait le plus intéressant, a été proposé à l'Institut qui l'a accepté. Le montant qui était au départ prévu en investissement a donc été retiré du budget et figure maintenant à la charge de l'Institut qui finance également la démolition du bâtiment existant.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019

Aujourd'hui, le bâtiment est vide. Les travaux de réalisation seront effectués sur une période d'environ 8 mois, l'idée étant de pouvoir exploiter le bâtiment le plus rapidement possible puisque l'Institut a des besoins en termes d'horaires de classe.

La Ville de Lancy paiera les frais d'eau et de chauffage de la salle pendant les 60 ans. Cela a été convenu ainsi car la halle sera reliée au bâtiment existant du stade de football.

Le Président a donné lecture de l'arrêté et procédé au vote.

A l'unanimité des membres présents, la commission a préavisé favorablement la constitution, en faveur de l'Institut Florimont.

Mme DEGLI AGOSTI : les Verts acceptent l'arrêté donnant un droit de superficie en faveur de l'Institut Florimont, cependant ils demandent une révision de la convention et qu'elle soit rediscutée en Commission des sports.

M. RENEVEY : la convention stipule absolument tout, c'est-à-dire les répartitions des uns et des autres en termes de coûts, de DDP, ainsi de suite. Cela veut dire que l'on doit voter sur un document qui est finalement un package qui a été fait et qui justement fait le lien entre les différents intervenants. Donc, on doit voter sur un document en tant que tel, on ne peut pas modifier après coup quelque chose qui a été voté par le Conseil municipal.

M. SIDLER : sauf erreur, l'arrêté ne mentionne pas la convention, il parle uniquement du droit de superficie et des servitudes qui viendront après. Donc on peut voter l'arrêté ce soir et repartir en commission. Il y a quand même des questions relatives au paiement des charges de chauffage et autres qui posent des problèmes. On trouve qu'elle est rédigée de façon unilatérale et pas forcément à l'avantage de Lancy. Il me semble que l'on peut faire quelque chose d'un peu plus léger. C'est une convention où on a, suivant la partie, le propriétaire et le locataire qui s'inverse, ce qui fait que pour nous elle n'est pas très lisible et probablement que l'on peut faire beaucoup plus simple, notamment éviter que ce soit l'Institut Florimont qui nous fixe des règles quant à la fréquentation des parkings et des alentours de l'école, alors que c'est bien la commune qui a un problème de longue date avec l'Institut Florimont pour arriver à une situation qui soit convenable pour les habitants de ce quartier.

A mon avis, ce n'est pas du tout un problème de repartir en commission, ou alors la convention peut être revue au niveau du Conseil administratif de façon à ce qu'elle soit un peu mieux rédigée et qu'elle permette de mieux cerner les enjeux. Personnellement, le fait que les charges de chauffage ne fassent pas partie du bilan financier et qu'elles soient à la charge de Lancy me choque.

M. MARCOU : je vois qu'on a un arrêté qui a été vu en commission et qui a été accepté à l'unanimité selon le rapport. Visiblement il a dû être négocié avec un tiers, on a pris un engagement. Aujourd'hui on veut revenir dessus après qu'il ait été négocié avec un tiers et passé en commission, je pense que cela renvoie une très mauvaise image de la municipalité, cela risque de remettre en question la confiance que l'on peut avoir envers les autorités. Je pense qu'il ne faut pas le renvoyer en commission et l'accepter tel quel.

M. MATHIEU : Mme DEGLI AGOSTI n'a jamais parlé de renvoyer en commission. Elle a parlé de voter cet arrêté, mais que la Commission des sports se saisisse de la convention pour la relire.

M. RENEVEY : encore une fois, là on vote sur DDP, on est d'accord. Mais M. MARCOU l'a très bien dit, on s'est mis d'accord sur un certain nombre de répartitions notamment financières - on l'a vu avec les explications fournies par Mme ROSSELET - qui ont été données en commission, sur les montants des uns et des autres. On peut difficilement revenir dessus après

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

en disant : ah non, finalement on ne veut pas payer le chauffage ou autre. C'est un accord qui a été passé, un accord global.

Je rappellerais encore une fois que l'Institut Florimont va payer rubis sur l'ongle Fr. 3 millions pour construire une halle, qu'elle va entretenir pendant 60 ans, qu'elle va nous mettre à disposition le soir et le week-end, qu'en plus la commission avait demandé des vestiaires qui n'étaient pas prévus au départ et qui ont été acceptés par l'Institut qui va donc réaliser à ses frais les vestiaires. Au tout début du projet, normalement c'était la Ville de Lancy qui devait payer les travaux de démolition du bâtiment, c'est finalement l'Institut qui va prendre aussi en charge. Donc, d'entendre dire que l'Institut a des avantages indus et que finalement on leur donne trop d'avantages, quand on connaît un peu le projet, on a vraiment de la peine à entendre cela.

M. SIDLER : je n'ai pas entendu de part ou d'autre d'avantages indus, j'ai simplement dit que dans un calcul qui se veut équilibré, il y a des choses qui n'ont pas été prises en compte, notamment des charges de chauffage ou autre et que c'aurait été bien de pouvoir les faire figurer. Après, qu'il y ait une contrepartie pour dire que ce n'est pas Fr. 27'000.--, c'est Fr. 30'000.— d'un côté et Fr. 30'000.— de l'autre, ce n'est pas un problème. On a bien dit que ce n'était pas une question de bloquer ce projet, puisqu'on vote l'arrêté, mais que l'on souhaiterait en tout cas que le Conseil administratif revoie avec les services si une nouvelle mouture de cette convention peut être proposée qui soit un peu plus judicieuse vis-à-vis de Lancy. Cela me semble bizarre que ce soit l'Institut Florimont qui nous somme de respecter les règles de circulation dans le quartier alors que c'est nous qui nous battons depuis pas mal de temps pour qu'il les respecte ou les fasse respecter par leurs usagers.

M. REOLON : en Commission des sports, que je préside, on a discuté longuement justement sur ce sujet. On nous a fourni toutes les explications nécessaires concernant cette convention, il y avait deux ou trois petits détails à corriger parce qu'on avait fait un copié-collé de certains éléments.

C'est tout à notre avantage, comme l'a dit M. le Maire, on n'avait pas prévu les vestiaires, on a fait les vestiaires, donc tout va être fait dans cette salle qui va nous servir à nous, aux Lancéens, en dehors des horaires scolaires, on a le samedi, le dimanche, on a pas mal d'avantages.

Je pense que le fait de chercher la petite bête, cela ne vaut pas la peine. On doit payer de toute façon le chauffage de tout ce qu'il y a autour du stade au niveau administratif, il est tout à fait normal qu'on doive payer une petite quantité de ce chauffage aussi. C'est vrai que l'on devrait chiffrer, mais on ne peut pas chiffrer un chauffage, cet hiver qui a réussi à chiffrer un chauffage ? Au mois de février, si quelqu'un a réussi à chiffrer le chauffage, chapeau. On peut budgéter mais on ne peut pas être plus précis.

Je pense que l'on doit voter l'arrêté et après si on veut renvoyer cela pour des finalisations ou quoi que ce soit, le Conseil administratif est capable de suivre là-dessus.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu l'insuffisance d'infrastructures sportives dans le périmètre du stade de Lancy-Florimont, tant pour les besoins de la population lancéenne que pour ceux de l'Institut Florimont,*

*Attendu que les élèves de l'Institut Florimont profitent déjà, durant les horaires scolaires, aux installations du stade de Lancy-Florimont,*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

*Attendu que l'Institut Florimont souhaite réaliser à ses frais une salle de sport couverte sur une partie de la parcelle 4444, propriété de la Ville de Lancy,*

*Attendu que l'Institut Florimont supportera tous les frais de démolition du bâtiment A336,*

*Vu le projet d'octroyer à l'Institut Florimont un droit de superficie sur ladite parcelle, pour lui permettre de construire cette salle de sport,*

*Vu que la Ville de Lancy pourra bénéficier de cette nouvelle infrastructure, notamment en dehors des périodes d'enseignement,*

*Vu le tableau de mutation N° 53/2018, dressé le 14 novembre 2018 par le bureau hkdgéomatique,*

*Vu le projet d'acte dressé le 8 novembre 2018 par Me Vincent BERNASCONI, notaire,*

*Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 12 février 2019,*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- I. *D'accepter la constitution en faveur de l'Institut Florimont d'un droit de superficie qui s'exercera sur 615 m2 de la parcelle 4444, propriété de la Ville de Lancy, conformément au tableau de mutation 53/2018 dressé par le bureau hkdgéomatique, aux conditions suivantes :*
  - a) *Il s'agit d'un droit distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3 du code civil suisse. Il est immatriculé comme immeuble au Registre Foncier, sous DDP No 5279, conformément aux articles 943, chiffre 2, du Code civil suisse et 22 de l'ordonnance sur le Registre Foncier.*
  - b) *La durée du droit de superficie est fixée à 60 ans, à compter de son inscription au Registre Foncier.*
  - c) *Il n'y aura pas de rente de superficie, vu que la construction de la salle sera intégralement prise en charge par l'Institut Florimont. Par ailleurs, le montant du loyer actuel versé par l'Institut Florimont pour l'utilisation des installations du stade sera intégralement compensé par le montant du loyer que devrait payer la Ville de Lancy à l'Institut Florimont pour l'utilisation de la salle de sport couverte. Une convention de bail à loyer précisera toutes les dispositions y relatives.*
  - d) *A l'extinction du droit de superficie à sa première échéance ou à celle de sa prorogation, la salle de sport et les installations fixes passeront en la propriété de la Ville de Lancy.*
- II. *D'accepter la constitution, le moment venu, des servitudes nécessaires pour le raccordement du bâtiment aux canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées existantes sur la parcelle 4444, aux installations de chauffage et production d'eau chaude des vestiaires actuels, des servitudes concernant les conduites électriques et d'eau, de passage à pieds et à vélos ainsi que des*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

*véhicules de secours, ainsi qu'à toute servitude nécessaire au bon fonctionnement de la salle de sport.*

*III. De désigner deux Conseillers administratifs pour signer tous actes relatifs à cette opération.*

**L'arrêté 172-19.01 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.**

**D. RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****12) COMMISSION SOCIALE – Séance du 17 janvier 2019 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Présentation de Mme Véronique LAREQUI, responsable du pôle des écoles au service  
des affaires sociales**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Mme Larequi est en charge de la gestion des restaurants scolaires et du lien avec les différentes entités des écoles. Elle est également responsable des aides de cuisine qui servent les repas dans les différentes écoles de la commune.

La commune compte 7 restaurants scolaires qui servent en moyenne 1300 repas par jour. Cela représente entre 70 et 75 % des enfants scolarisés qui mangent à midi aux restaurants scolaires, répartis sur 2 ou 3 services. 21 personnes sont engagées de manière fixe par la commune 4 jours par semaine de 10h00 à 14h00. 10 personnes sont sous contrat AdR avec l'Hospice général. Tous les restaurants sont livrés par un traiteur en liaison froide. Chaque restaurant est labellisé « fourchette verte ». Le traiteur ne livre pas de repas spécialisés pour les enfants présentant des allergies.

Depuis juin 2018, les inscriptions se font via une plateforme internet, dont il sera fait mention au point suivant. Les repas coûtent Fr. 8.--. Les parents qui ont des difficultés financières peuvent bénéficier d'une aide financière de Fr. 4.-- par repas, chaque demande étant analysée par le service social.

**b) Bilan du fonctionnement du site Internet restoscolaire.ch**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Cette plateforme permet aux parents d'inscrire leurs enfants aux restaurants scolaires, mais également de gérer la facturation des repas.

Les débuts ont été un peu difficiles pour les parents en raison des démarches pour les obtentions de code d'accès, mais depuis janvier le système s'est bien régulé. Cette plateforme a principalement permis de gérer plus efficacement au quotidien les commandes de repas et a fortement allégé la charge administrative pour Mme Larequi.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019****c) Présentation du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire)**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Pour toutes ses écoles, Lancy compte environ 100 animateurs ou animatrices. Ces personnes gèrent les enfants à la sortie des classes jusqu'à 13h30 puis dès 16h00 jusqu'à 18h00 pour l'animation. Les animateurs font le point à leur arrivée à 10h30 sur la liste de présence des enfants, puisque les parents ont jusqu'à 8h00 pour excuser l'absence de leur enfant.

A midi, le coût pour les parents de cette prise en charge est de Fr. 4.50 et de Fr. 3.50 en fin de journée.

Les animateurs sont engagés par le GIAP.

Deux commissaires parlent de difficultés rencontrées avec leurs enfants, soit parce que la formation des animateurs n'est pas adéquate soit parce que le règlement ne permet pas d'aller récupérer un enfant à 17h30 dès lors que la fin de prise en charge réglementaire est fixée à 18h00.

**13) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 22 janvier 2019 –  
Rapporteur : M. Aristos MARCOU**  
\_\_\_\_\_**a) Problèmes de circulation dans le périmètre de la place des Ormeaux/Pâquerettes/rampe  
du Pont-Rouge**  
=====

M. MARCOU présente le sujet : M. Dubois, responsable du dossier, présente l'analyse faite par le CITEC. Le but est de supprimer le trafic de transit sur la place des Ormeaux, des Pâquerettes et sur la rampe du Pont-Rouge de manière à rendre plus sûr le périmètre. Actuellement, le trafic de transit représente 40% du trafic total et présente donc de gros problèmes sécuritaires.

Un concept d'aménagement est donc prévu pour dissuader les usagers du transport individuel motorisé de transiter par le quartier.

Le concept a pour contrainte de :

- Maintenir le bus 21 en l'état
- Maintenir les vélos en bidirectionnel partout
- Maintenir l'arbre au carrefour Pont-Rouge – Vieux-Chênes
- Eviter que les reports de trafic ne saturer les carrefours alentours.

L'étude présentée a pu démontrer que la seule solution pour supprimer le transit dans la poche des Pâquerettes était d'agir sur le carrefour du chemin des Vieux-Chênes et de la rampe du Pont-Rouge. Même si le report de charge sera important sur le carrefour des Communes-Réunies, il n'y a pas d'autre solution.

Cette modification apportera un certain nombre de problèmes sur les carrefours alentours, mais toujours selon l'étude, sécurisera fortement le périmètre, tant pour les piétons que pour les vélos.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019****b) Bilan de la vidéosurveillance**

=====

M. MARCOU présente le sujet : La commune de Lancy compte 11 sites vidéosurveillés par 86 caméras en plus de la piscine de Marignac qui en compte 7. Les caméras sont toutes répertoriées au service d'analyse stratégique de la police cantonale.

Les sites surveillés sont :

- Les 4 grandes écoles
- Les 5 parkings souterrains
- Le skate-plaza
- L'Espace Palettes

A ce jour, les caméras ont permis de traiter 36 plaintes, 24 concernant des dommages à la propriété, 3 agressions et 9 vols. 16 cas ont été résolus suite au visionnage et les images ont été transmises au Canton pour suite de procédure.

**14) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 28 janvier 2019 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Présentation du projet Protokoll**

=====

Mme Corinne GACHET CREFFIELD présente le sujet : Le projet Protokoll est un projet qui se déroulera dans le quartier de la Chapelle et placé sous la coordination de Aurélien Douge.

Il s'agit d'un projet hors murs composé de divers ateliers qui ont démarré fin janvier et qui se tiendront jusqu'au 21 septembre, journée durant laquelle les performances préparées par les habitants seront présentées au public.

A l'heure actuelle déjà, plus de 50 habitants du quartier sont inscrits aux différents ateliers.

Les ateliers proposés sont :

- Coussins brodés
- Atelier de photographie
- Projet culinaire
- "en coulisse"
- Spectacle du CAD
- Spectacle d'Aurélien Douge

Ce projet sera financé par une ligne budgétaire intitulée « art itinérant » pour un montant de Fr. 30'000.--. Parallèlement M. Douge a entrepris des recherches de fonds afin de pouvoir financer l'intégralité du projet qui est devisé à Fr. 80'000.--. Il manque à ce jour encore Fr. 15'000.--.

Le président relève que ce projet a été très bien accueilli par les habitants du quartier. Reste encore quelques réglages à opérer par exemple pour le projet culinaire et le coût des victuailles à acheter par les habitants.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019****b) Présentation du projet Orchestre en classe**

=====

Mme Corinne GACHET CREFFIELD présente le sujet : Orchestre en classe est un projet initialement prévu pour les écoles du réseau d'enseignement prioritaire et financé par le Département de l'instruction publique. Il est actuellement mené à l'école des Palettes.

Le Conseil administratif souhaite étendre ce projet à une autre classe de 7P dans une autre école de Lancy en trouvant des partenaires pour que la commune puisse le financer elle-même.

Le budget nécessaire pour financer le projet est de Fr. 30'305.-- par année par classe pour la partie fonctionnement qui englobe le financement des 3 heures de cours par semaine dispensés par les professeurs spécialisés, ainsi que le coût lié à l'entretien et la gestion des instruments de musique. Concernant les honoraires du maître de musique spécialisé, cette part est à la charge du DIP.

Pour la commune de Lancy cela représente un coût de Fr. 22'228.-- par année, auquel il faut ajouter un investissement de Fr. 30'000.-- pour l'achat des instruments. En ce qui concerne cet achat, il est généralement assuré par une fondation à laquelle le Conservatoire fait une demande de subvention.

L'orchestre en classe donne la possibilité à tous les élèves de la classe participant à ce projet, de découvrir la pratique instrumentale avec la mise à disposition de 5 à 6 professeurs différents qui se relaient pour dispenser un enseignement plus individualisé une heure par semaine.

Accéder à la musique par le biais de ce projet est une opportunité exceptionnelle pour des enfants dont les parents ne sont pas forcément mélomanes et/ou qui n'ont pas les moyens de leur offrir des cours de musique.

**c) Divers**

=====

Mme Corinne GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. Lorenzini et Mme Boussina ont invité les collègues des communes riveraines – principalement les communes côté Lancy Sud - en charge de la culture et des finances, afin de les fédérer au projet de la médiathèque aux Palettes. Actuellement le projet et le budget existent mais ne réunissent que deux communes. A savoir que pour le moment le projet consiste en ce que Lancy se charge de la construction, et Plan-les-Ouates et Lancy se répartissent le fonctionnement. Une ligne budgétaire est prévue en 2019 pour lancer un crédit d'étude et réétudier le projet de médiathèque dans un bâtiment qui regrouperait une médiathèque et une salle communale.

Une commissaire félicite M. Lorenzini et le service culturel pour Lancy en lumières. Cet événement a été très apprécié par les habitants. Le président a une idée pour le prochain Lancy en lumières et va prendre contact avec Mme Babel Rostan.

Un commissaire demande s'il était possible de relancer le marché aux puces. M. Lorenzini explique que cet événement a effectivement été supprimé car il attirait relativement peu de monde au regard des forces de travail et de l'argent nécessaires au montage de cet événement. Une partie des fonds ont été réallouée dans des animations à la bibliothèque. Il

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

rappelle que l'organisation de ce type d'événement peut aussi être le fruit d'un engagement associatif.

**15) COMMISSION SOCIALE – Séance du 5 février 2019 – Rapporteur : M. Aristos MARCOU****a) Présentation de Mme Nicole RASCA, coordinatrice administrative au service des affaires sociales**

=====  
M. MARCOU présente le sujet : Anciennement, M. Kunzi était le bras droit de M. Demierre aux affaires sociales. M. Kunzi ayant été nommé à la tête du service, il a fallu repourvoir son poste. C'est dans ce but que Mme Rasca a été nommée au poste de coordinatrice administrative au service des affaires sociales.

De formation bancaire, elle est titulaire d'une maîtrise fédérale et est très à l'aise avec les chiffres. Elle a travaillé 15 ans à l'espace de vie enfantine du Plateau en tant que secrétaire comptable. Elle a été libérée de son poste en décembre et travaille depuis à 100% dans son nouveau poste.

Le cahier des charges de Mme Rasca est en cours d'élaboration. Néanmoins, le poste des subventions est parmi les plus gros postes du budget de la commune et M. Kunzi souligne bien que Mme Rasca a, entre autres, été engagée pour s'occuper du suivi de celui-ci.

**b) Présentation des subventions sociales allouées et directives**

=====  
M. MARCOU présente le sujet : en 2018, les subventions sociales se sont élevées à Fr. 85'200.--. Les plus gros bénéficiaires sont : la Fondation Cap Loisirs Fr. 10'000.—, l'association Partage Fr. 5'000.—, Caritas Genève Fr. 5'000.—, l'Armée du Salut Fr. 5'000.—, le Centre de contact Suisse-Immigrés Fr. 4'000.—.

La commune essaie de subventionner des organismes qui agissent dans des domaines où elle n'agit pas.

Dans le but d'avoir une vision d'ensemble et de ne pas subventionner plusieurs organismes équivalents, dès cette année, les demandes de subventions devront arriver en une fois d'ici fin juin et seront toutes traitées en même temps durant l'été. Ainsi, les demandeurs sauront tous en septembre quel sort est donné à leur requête et la commune aura en tout temps, une vue claire des résultats de ses subventions.

**c) Rapport du représentant du Conseil municipal à la Villa Tacchini, M. Yves PAGE**

=====  
M. MARCOU présente le sujet : le commissaire Yves Page, représentant du Conseil municipal à la villa Tacchini, nous explique que, depuis 2018, les choses ont passablement changé dans le bon sens.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019

Pour rappel, l'an passé la situation était devenue intenable et de nombreuses dégradations et incivilités avaient été constatées dans et aux abords de la villa. La villa a même dû être fermée afin de réparer certains dégâts.

Il semble que depuis les choses aient évolué dans le bon sens. Une grande partie du problème venait de l'accueil des jeunes majeurs. Il se trouve que ces derniers ont désigné un représentant qui a présenté des excuses. Il a été mis en contact avec le BUPP afin de mettre en place des offres pour les 18-25 ans. Cette tranche d'âge n'est d'ailleurs plus accueillie à la villa.

Après avoir réglé ce problème, les choses se sont passablement améliorées. L'équipe encadrante s'est réorganisée, la communication fonctionne mieux, la collaboration avec le comité aussi. Il en résulte une hausse des inscriptions réjouissante et de nouvelles animations durant les périodes de vacances.

Le comité a également passablement changé pour diverses raisons personnelles de ses membres.

Finalement, ce sont donc de très bons signaux qui transparaissent et M. Page félicite et remercie aussi bien le comité que l'équipe d'animateurs et de moniteurs pour le travail accompli et pour les résultats qui en découlent.

### d) Divers

=====

M. MARCOU présente le sujet : M. Kunzi informe la commission que la permanence impôts et ouverte et que les inscriptions se déroulent comme l'an passé.

Deux nouvelles permanences sont ouvertes, une à l'IEPA et l'autre à Emploi Jeunes.

## 16) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 février 2019 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT

---

### Divers

=====

M. DEROBERT présente le sujet : deux recours avaient été déposés concernant la fermeture du bas de la route de la Chapelle. Par contre, la fermeture du bas de la route de la Chapelle, la commune de Plan-les-Ouates a retiré son recours, le privé a maintenu son recours, ce qui risque de retarder la fin des travaux du CEVA, la route étant fermée pour que les travaux puissent être exécutés pour l'ouverture du CEVA. Le Tribunal fédéral en discutera.

## D. POINTS FINAUX

### 17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

M. REOLON : je reviens sur mes cases blanches qui ne sont toujours pas peintes en bleu. J'aimerais en connaître la raison.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019**

M. FONTAINE : j'aimerais savoir ce qu'il en est de Genève Montagne, le temps passe et toujours pas de nouvelles. J'aimerais que cela repasse en Commission, je ne sais pas laquelle, mais le temps passe, une année, et pas de nouvelles.

M. LORENZINI : toujours un peu la même réponse à M. REOLON, je suis désolé, les choses avancent et on attend normalement pour mars-avril la modification des zones bleues qui permettra de résoudre votre dilemme dans ce secteur.

Concernant Genève Montagne, en effet les choses avancent, vous avez pu lire un certain nombre d'articles à ce propos dans les médias. Le Conseil administratif va pouvoir revenir vers une commission, peut-être du développement durable, on verra, mais il y aura un retour en commission pour vous présenter le projet, puisque le financement et la réalisation de cette première étape de pose de blocs est finalisée et qu'ils ont revu également leur projet en se concentrant prioritairement sur la dépendance. Maintenant, ils attaquent une phase successive qui est la recherche de fonds plus globale pour l'entier du projet, mais on va en effet pouvoir revenir à vous pour vous présenter ce projet.

La séance est levée à 21h45

**La vice-Présidente :**

**Vally CARTER**

**Le Président :**

**Alain MATHIEU**

## VILLE DE LANCY

### Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 février 2019

#### QUESTIONS DU PUBLIC

---

M. DUPONT : j'aimerais remercier pour les petits-déjeuners des entreprises de la commune, celui qu'on a pris chez Bouigues la semaine d'avant, c'était très intéressant, ils ont même une crèche pour leur personnel. Merci.